

le PIERRE - BRILLANT

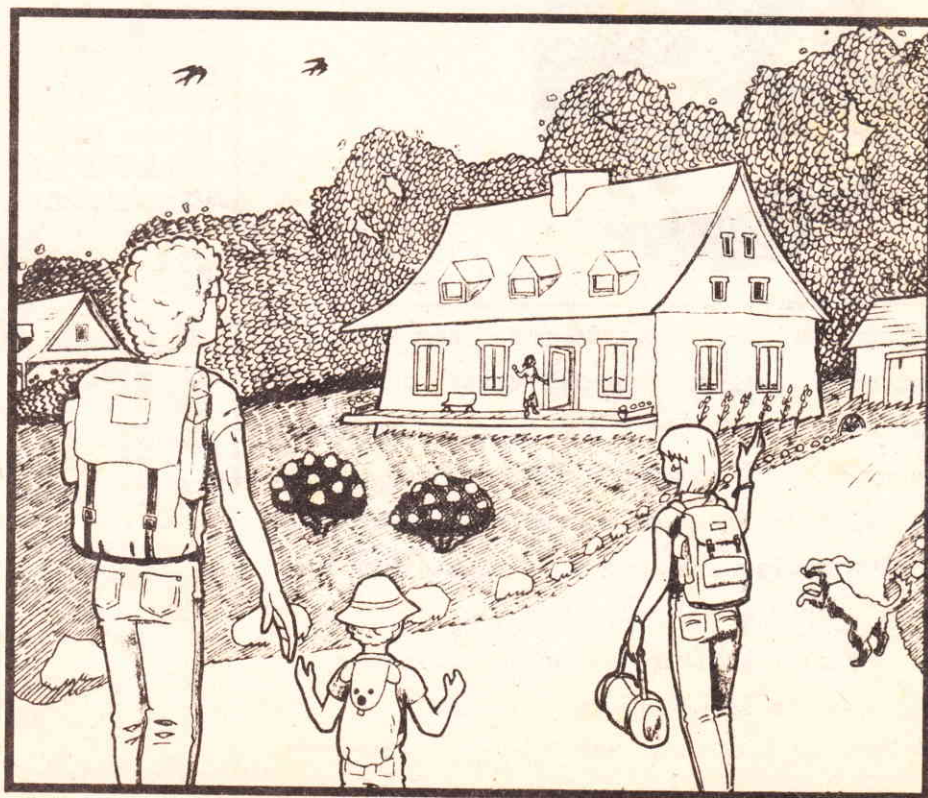
MENSUEL D'INFORMATION,

VAL-BRILLANT.

Dossier:

Village-Vacances-familles.

page 5



page deux

Bientôt j'aurai 3 ans. Je suis encore petit mais avec votre soutien, je grandirai dans l'amour d'un bon foyer.

Mes parents prennent bien soin de moi puisqu'à chaque année ils me donnent de nouvelles activités pour me faire évoluer et me rendre beaucoup plus gai.

Je n'ai que 3 ans et je commence à devenir important. J'espère qu'un jour je serai grand et pour le devenir j'ai besoin de parents mais surtout que tous les gens soient présents à ma semaine de festivité. En chantant, en dansant et en participant à toutes mes activités.

Tous mes amis (es), vous qui demeurez près de moi ou qui venez me voir de très loin; vous qui ne me connaissez pas encore, je vous attend. En un rien de temps nous deviendrons, j'en suis certain, des inséparables copains.

Vous qui ne me connaissez pas, je suis un festival d'été qui se tient sur le territoire de Val-Brillant et de St-Pierre-du Lac, petite municipalité située en face du Lac Matapédia.

Mes premiers parents m'ont baptisé "FESTIVAL DES FOINS".

Lucien Bélanger.



Nous aimerions constituer une banque de personnes qui seraient disposées à nous aider à taper les textes du journal. Présentement, nous sommes limités à quelques personnes bénévoles. Cependant, si nous pouvions compter sur la précieuse collaboration de quelques autres, nous pourrions faire une rotation de telle sorte que nous vous demanderions que quelques heures par 2 mois.

Si vous êtes intéressés à offrir vos services, communiquez avec nous aux numéros de téléphone suivants:

*****742-3750*****742-3831*****742-3581*****

LE PIERRE-BRILLANT

Publication:

JOURNAL DE

VAL-BRILLANT

9A St-Pierre Ouest

Val-Brillant

Rédacteur

Marcel Auclair

Adjoint

Gabriel Auclair

Rédaction

Nicole Beaulieu

Jeannine Caron

Gilberte C. Lévesque

Monique Picard

Yolande Perron

Françoise Turcotte

Photographie

Elisabeth Lévesque

Collaboration

spéciale

Fernande Auclair

Lucien Bélanger

Anne de Billy

Diane Caron

Colombe Fournier

Gemma Malenfant

Production

André Bélanger

France Caron

Diane D'Amours

Irène Lebel

Martine Perron

Graphiste

Diane Côté

Distribution

Gilberte C Lévesque

Denise Turcotte

Françoise Turcotte

742-3831

Valère Turcotte

Publicité

Serge Malenfant

Impression

Impression des

Associés

212 Cathédrale

Rimouski

Tirage: 700 copies

Abonnement: 5,00\$

prix à l'unité: 0,30¢

Dépot Légal: Québec
3e trimestre 1981

on bouge ...

CLUB DE L'AGE D'OR ST-PIERRE-DU-LAC

La Fête des Pères a été soulignée le 21 juin dernier. La réception a été préparée par les épouses. A l'entrée les pères ont reçu un ruban et un billet pour déterminer le père de l'année.

L'heureux élu a été M. Emmanuel D'Astous "Père de l'année 1981". Il a reçu son cadeau des mains du "Père de l'année 1980" M. Léo Perron.

Félicitations à M. D'Astous.

A la même soirée, les anniversaires de naissances des membres pour les mois de mai et juin ont été fêtés.

Vin d'honneur, gouter et danses agrémentèrent cette soirée.

Le 24 juin, la Fête de la St-Jean-Baptiste a été fêtée à la Cédrière par le Club de l'Age d'Or sous la direction de la présidente Mme Antoine Roy.

Grande soirée, danses canadiennes et folkloriques, chants, histoires etc... Tous se sont bien amusés.

Ces deux soirées ont clôturé les activités pour la saison estivale.

BONNES VACANCES

Françoise Turcotte.



MME MADELEINE BERUEE

Le cercle de Fermières veut rendre hommage à Madeleine. Femme forte et dévouée, mère de famille avant tout, et fermière; elle fut élue présidente en juin 1977 pour un terme de deux ans. Tisseuse infatigable, elle passait une partie de son temps au local et voyait à la bonne marche des métiers et était toujours prête à aider.

Malgré sa maladie, elle présidait sa dernière assemblée en avril 79 et nous quittait pour toujours en octobre 1979. Ce fut une grande perte pour nous tous.

On ne peut t'oublier, Madeleine.

Ta secrétaire préférée,

Gemma Malenfant

**Mme Armand
D'Amours**

**TISSU A LA VERGE
ET
A LA LIVRE
LAINE**

VAL-BRILLANT 742-3561

Dépositaire



**Hitachi
Toshiba
Rca
Sansui
Radio Shack
Disque &
cassette**

ADRIEN VIENS

39 BOUL. ST-BENOIT
AMQUI

Tél: 629-4414-13

AGATHE TURGEON

VAL-BRILLANT
742-3490

5
10
15

**Cadeaux,
Epicerie, Jouets,
Articles de pêche.**

editorial

L'INCORPORATION DU JOURNAL DE VAL-BRILLANT

L'équipe qui a produit le Pierre-Brillant tout au long de la dernière année a travaillé sans cadre juridique précis. Ce n'était qu'un groupe de bénévoles qui, sans association légale, s'étaient réunis pour travailler à la production de votre mensuel d'information.

Si le cadre juridique manquait, la discipline personnelle de chacun liée à la compréhension des individus envers les autres ont fait que l'équipe a présenté une homogénéité rarement vue. Toute l'équipe savait qu'elle travaillait dans le même sens. Il n'y a donc pas eu de discussion stérile ni de conflit personnel: ce qui est tout de même rare au niveau d'un groupe qui comportent des éléments de différents âges ou d'instruction.

Même si l'organisation a très bien fonctionné et continue de fonctionner dans ce climat de bonne entente qui la caractérise nous avons cru bon de donner ce cadre juridique qui lui manquait pour les raisons suivantes:

- 1^e Pour pouvoir bénéficier de subventions gouvernementales, il faut absolument une incorporation;
- 2^e Cette dernière protège les membres d'une telle organisation de poursuites personnelles;
- 3^e L'incorporation donne accès à des privilèges qui, autrement, nous sont refusés. (ex. permis de boisson)

Sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les Compagnies, l'équipe du journal s'est vue accorder les lettres patentes qu'elle avait demandées la constituant en corporation sous la dénomination sociale suivante: JOURNAL DE VAL-BRILLANT.

Les administrateurs provisoires de la corporation sont, par ordre alphabétique:

Marcel Auclair
Lucien Bélanger
Jacques D'Astous
Yolande Perron
Françoise Turcotte

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- 1^e Développer des outils communautaires de communication pour les individus, les groupes, les institutions et les organismes du milieu;
- 2^e Former les individus, groupes, institutions et organismes du milieu à l'utilisation des outils communautaires de communication;
- 3^e Promouvoir la concertation et les échanges entre les divers agents du milieu;
- 4^e Informer la population de Val-Brillant, St-Pierre-du-Lac et d'ailleurs des activités sociales, culturelles, de loisir et des événements qui s'y déroulent;
- 5^e Instruire la population de ses droits collectifs et individuels et des obligations qui en découlent;
- 6^e Susciter une plus grande participation du citoyen aux affaires municipales en le renseignant;
- 7^e Permettre la découverte des richesses historiques, culturelles, humaines et physiques du milieu.

Les prochaines étapes: écrire les règlements de la corporation, convoquer une assemblée générale pour approuver ces règlements et élire les nouveaux administrateurs. Nous vous tiendrons au courant de toutes ces démarches.

Marcel Auclair
pour l'équipe du Journal de Val-Brillant.



dossier

UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LES V.V.F.

(VILLAGES - VACANCES - FAMILLES)

Le gouvernement québécois procède actuellement à l'étude de la possibilité d'implantation d'un réseau de V.V.F. au Québec. Les principaux éléments de cette politique sont contenus dans un rapport, rendu public en mai dernier, (1) et qui a été rédigé par un comité de travail conjoint, O.P.D.Q. - M.L.C.P.. En effet, cette idée de villages - vacances - familles fait son chemin depuis une bonne dizaine d'années, et on en a beaucoup parlé, surtout dans les milieux populaires et au sein des organismes nationaux de loisirs. A partir du constat réalisé à savoir que 50% des Québécois ne voyagent pas, on s'est dit qu'il fallait établir un réseau d'hébergement différent de ce qui existe déjà et accessible à la majorité.

Le travail du comité s'est donc réalisé en trois volets:

- analyse de la situation actuelle dans le secteur de l'hébergement.
- étude de marché auprès de 2000 familles québécoises.
- analyse du concept V.V.F. en France et ailleurs, et ses modalités d'application au Québec.

Si dans la région ceci nous semble une idée nouvelle, il ne faut pas oublier que le développement de ce concept est lié de très près à la politique du "tourisme social" (2) au Québec. Ainsi, on retrouve la proposition d'implanter des V.V.F. au Québec, dans le livre blanc sur le loisir, publié en 1979 et considéré comme la base de tout ce qui se fera chez nous au niveau des loisirs. De plus, le C.L.E.Q. (Conseil des loisirs de l'Est du Québec) a repris l'idée de villages - vacances - familles

en retenant un projet de V.V.F. pour la région de la Mitis dans son "Plan de développement du Plein-Air". Et dernièrement, on retrouve cette idée de V.V.F. dans le schéma d'aménagement récréotouristique du Conseil de comté de Matapédia.

Mais qu'est-ce que c'est un V.V.F.?

L'idée de villages - vacances - familles n'est pas nouvelle en soi, puisqu'elle existe en France depuis plus d'une vingtaine d'années et qu'on y retrouve là-bas, plus de 200 centres de vacances du type V.V.F.

En résumé, on peut dire qu'un V.V.F. est un centre d'accueil, sous forme modulaire de préférence pouvant héberger en moyenne 150 personnes et en mesure de fournir certains services collectifs: garderie, cafétéria, animation, etc... et ce à prix très bas.

En France, ces projets ont pratiquement toujours été financés par des syndicats (dans le but de fournir des centres de vacances à ses membres), des associations d'usagers ou des collectivités locales. On ne peut s'inspirer de la même formule au Québec, les mentalités étant fondamentalement différentes et le contexte aussi! L'état propose donc de subventionner l'ensemble des immobilisations, mais à condition que cela s'intègre dans le cadre de normes bien précises et définies, visant à fournir un modèle conforme.

(suite à la page 15)

**CAROLE
THERIAULT**

Pâtisseries →

- buffets froids
- gateaux noces
- gateaux fêtes

VAL BRILLANT

742-3880



CARON

&

BOUCHER Inc

C.P. 144 Val-Brillant

GOJ 3LO

TEL: 742-3814



Entreprise Benoit D'Amour

enr.

- Entrepreneur Artisan

- Menuiserie générale
- Ebénisterie
- Pose de céramique

87 rue ST-PIERRE

VAL-BRILLANT 742-3883



les affaires

LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.

On connaissait l'existence de cette loi, on savait que tôt ou tard notre région y serait probablement soumise et voilà qu'au matin du 18 juin, sans avertissement préalable, le Bas St-Laurent - Gaspésie devenait une "Zone agricole désignée".

Sans prétendre vouloir dans ces quelques lignes faire une analyse très poussée de cette loi 90 appelée "loi sur la protection du territoire agricole", ce propos essaiera qu'nd même de cerner le pourquoi et le comment d'une telle loi.

D'abord, du point de vue de l'historique de cette loi, disons quelle est en vigueur depuis fin décembre 1978. A cette époque, elle visait une partie des basses terres du Saint-Laurent et de l'Ontario. Considérant que les bonnes terres arables ne constituaient que 2% de la superficie totale qui peut être consacrée à l'agriculture et voulant atteindre à l'auto-suffisance de la production agricole, le gouvernement s'est vu contraint d'adopter une telle loi pour stopper la spéculation qui avait largement cours depuis quelques années et qui par le fait même diminuait le potentiel agricole québécois. Cette même loi prévoyait de plus que d'autres régions agricoles désignées pourraient être établies par décret du gouvernement. Et c'est ce qui s'est passé le 18 juin au matin.

Donc, cette loi vise essentiellement la protection du territoire agricole. Voyons maintenant les principaux mécanismes qui existent pour atteindre ce but. En premier lieu, mentionnons qu'une commission a été mise sur pied avec pour mission la surveillance dans l'application de cette loi. C'est la commission de protection du territoire agricole.

Le Ministre de l'agriculture dépose au bureau d'enregistrement un "plan provisoire" lequel délimite une "aire retenue pour fins de contrôle" pour chaque municipalité située dans la région agricole désignée. Quoique ce plan ne soit que provisoire, il n'en reste pas moins que dorénavant, certains axes, dont nous parlerons plus loin, ne pourront être posés qu'avec l'autorisation de la commission.

Une fois désignée comme faisant partie de la région agricole, il est du devoir de la municipalité concernée d'informer les citoyens sur l'application et les répercussions de cette loi sur son territoire. Puis la municipalité reçoit un avis de la commission l'invitant à présenter ses recommandations relatives à l'établissement de la zone agricole; elle disposera alors de 180 jours pour en venir à une entente avec la commission concernant le plan définitif. La municipalité devra à ce stade, tenir une assemblée publique pour entendre les représentations des gens. Une fois conclue, cette entente sera soumise au gouvernement pour approbation, et à compter de l'entrée en vigueur du décret l'approuvant, les restrictions ne s'appliqueront plus qu'à l'égard des lots faisant partie du nouveau plan. Et c'est la municipalité qui recevra désormais toute demande d'autorisation, d'inclusion ou d'exclusion relativement à sa zone. Elle aura 30 jours pour faire ses recommandations à la commission; passé ce délai, le demandeur pourra s'adresser directement à la commission.

Maintenant que l'on a vu, quoique sommairement, comment s'établissait de façon définitive une zone agricole, c'est-à-dire, plan provisoire, aire retenue pour fins de contrôle, recommandation de la municipalité suite aux représentations des citoyens, plan définitif..., nous allons maintenant, aborder l'étude des effets de cette loi quant aux différents actes qui pourront être posés avec ou sans l'autorisation de la commission.

Les principaux effets sont prévus aux articles 26 à 33 de la loi. Il y est stipulé qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture (art. 26), effectuer un lotissement (art. 28), ou encore aliéner un lot si elle en possède d'autres qui y sont contigus (art. 29). De même, pour aliéner un lot (ou plusieurs s'ils sont contigus) à plus d'une personne; l'autorisation de la commission est requise (art. 29). Il est à noter cependant qu'une société regroupant plusieurs membres est considérée comme une seule personne.

municipales

Concernant les lots vacants, l'art. 31 prévoit qu'un propriétaire peut, dans les 5 ans de l'entrée en vigueur du décret (18 juin 1981), se construire une seule résidence et utiliser à cette fin une superficie maximale d'un demi-hectare (1 hectare = 100 mètres carrés). De plus, la loi permet à un agriculteur de construire, sans l'autorisation de la commission, une résidence pour lui-même, son enfant ou son employé (art. 40) sur un lot qui fait partie de la zone agricole. Toutefois, s'il veut lotir à cet effet, il devra alors obtenir l'autorisation de la commission. Enfin, il est prévu que tout permis de construction, relativement à un lot situé dans une zone agricole, devra, pour être émis, être accompagné d'un certificat d'autorisation de la commission ou d'une déclaration à l'effet que le projet faisant l'objet de la demande ne requiert pas l'autorisation de la commission (art. 32). A ne pas oublier que ce qui précède s'applique autant lorsqu'il s'agit d'une zone désignée (re: plan provisoire) que lorsqu'il s'agit d'une zone agricole proprement dite (re: plan définitif).

Enfin, en plus d'avoir voulu protéger les terres agricoles, le gouvernement est allé plus loin et, du même coup, a voulu protéger les érablières et le sol arable. En effet, l'art. 27 de la loi stipule qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser une érablière située dans une zone agricole, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie. Il n'est pas nécessaire que la dite érablière soit en opération car l'art. 1 définit une érablière comme tout peuplement forestier

propice à la production de sirop d'érable.

Concernant le sol arable, la loi prévoit qu'une personne ne peut dans une zone agricole procéder à l'enlèvement du sol arable pour fin de vente à moins de détenir un permis d'exploitation délivré par la commission (art. 70). Une personne qui s'adonnait à une telle activité se voit accorder un délai de 6 mois de l'entrée en vigueur du décret créant la zone agricole pour obtenir un tel permis (art. 71), et le seul enlèvement du gazon est considéré comme un enlèvement du sol arable (art. 72).

En terminant, notons que la loi reconnaît certains droits acquis, c'est-à-dire qu'une personne pourra, sans l'autorisation de la commission, aliéner, lotir et utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture dans la mesure où ce lot était déjà utilisé à une autre fin que l'agriculture avant l'entrée en vigueur du décret (art. 101). Ce droit ne vaut évidemment que pour la superficie du lot utilisée à une autre fin que l'agriculture et la superficie d'un tel droit ne pourra en aucun cas excéder un demi-hectare (art. 103) sauf s'il s'agissait d'une utilisation à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles, auquel cas on autorise une superficie maximale d'un hectare.

En terminant, on peut dire que ce qui se dégage de façon générale de cette loi, c'est que le gouvernement, pour assurer le potentiel agricole de notre sol, a pris des mesures afin de prévenir le fractionnement des bonnes terres. Par exemple, un agriculteur peut sans l'autorisation de la commission, vendre toute son exploitation suite à la page 16.

CARTE d'affaire

marielle
claveau
DENTUROLOGISTE
VAL-BRILLANT
742-3268

Jules inc.
Fournier
CONTRACTEUR
GENERAL
VAL-BRILLANT
742-3227

CHARLES ST-AMAND
Fer Ornemental

VAL-BRILLANT 742-3225

CLAUDE MALENFANT
Snap-on
R.R.2 VAL-BRILLANT
742-3517 742-3541

les gourmets

SALADE DU CHEF AVEC VINAIGRETTE A L'AIL

- 1 pomme de laitue
- 2 tasses d'épinards
- 1 tasse de jambon cuit, émincé
- 1 tasse de dinde cuite, émincée
- $\frac{1}{4}$ de livre de Cheddar fort, en lamelles
- 1 petit piment vert en dés
- 1 concombre moyen, tranché mince.
- 2 oeufs durs en quartiers
- 8 tomates naines, en tranches
- $\frac{1}{2}$ tasse de croûtons
- $\frac{1}{4}$ de livre de peperoni tranché mince.

Placer les légumes au réfrigérateur jusqu'au moment de servir. Déposer les ingrédients sur un plat en présentant le tout de manière agréable. Pour 4 personnes.

Vinaigrette: $\frac{3}{4}$ de tasse d'huile d'olive ou végétale
 $\frac{1}{4}$ de tasse de vinaigre de vin
 $\frac{1}{2}$ c. à thé de sel. Poivre au goût.
1 gousse d'ail émincée (facultatif)

Bien mélanger tous les ingrédients.

Goûter et rajouter de l'assaisonnement au goût.

Bon appétit! Fernande Beaulieu

CANTINE LA PAYSANNE



Val-Brillant

Dimanche: cipaille

Spécialité: SOUS-MARIN

TEL: 742-3422

LE MANOIR RIOUX

Une véritable maison de campagne, un décor enchanteur. Voilà l'endroit idéal pour vos parents en visite, vos vacances en famille, les retrouvailles ou sessions d'études. Service de literie, nécessaire de cuisine, douches, pour 15 personnes. Réservez immédiatement

POUR WEEK-END OU A LA SEMAINE

742-3539

Spéciaux en
du jeudi au
inclusive

EPICIERS

VOTRE
RENDEZ-
QUOTIDIEN

MARCHÉ LIZ

Bière

742

5, rue St-P
Val-Brillant

OBJET A V
LOC

Tarifs: \$1.00 par
pou

s'adresser:

Mme Franco

742-3

PETITES NOUVELLES, PETITES ANNONCES

NOUVELLES:

Décès: Est décédé et inhumé à Padoue le 13 juin 1981, M. Amable Turcotte 79 ans 2 mois, époux de feu Marie-Laure Raymond et de Marie-Louise Caron. Il était le père de Madame Paul-Emile Morin (Rita) de notre paroisse.
* Sincères condoléances à la famille éprouvée. *

Anniversaire de mariage: Le 13 juin M. & Mme Auguste Paradis, qui résident à la "Villa Mon Repos" ont fêté à Amqui leur 50e anniversaire de mariage.

Fête de l'Amour: Le 13 juin, 25 couples de notre paroisse ont participé à la Fête de l'Amour, soulignant les anniversaires de mariage des couples de 5 ans 10-15-25-60 ans de mariage. La fête débuta par la messe à l'Eglise par notre Curé Clément Roussel. Les Jubilaires ont été accueillis par les Membres du conseil de Pastorale, les marguilliers et leur conjoint. Des Jubilaires ont servi la messe, distribué la Communion et fait les lectures. Deux couples prenaient place dans les fauteuils à l'avant de l'Eglise: M. & Mme Jean-Baptiste Paradis 60 ans de mariage et M. & Mme Emmanuel D'Astous, 25 ans de mariage. Pendant la messe, il y eut de très beaux chants de circonstance par la chorale. Ensuite, réception et soirée sociale à la salle de l'âge d'Or, organisée par les Dames du Conseil de Pastorale, et la soirée fut animée par une Jubilaire, Mme Juliette Lauzier qui sut très bien agrémenter cette soirée. Elle termina en chantant "L'Anneau d'Or" que tous ont bien apprécié.
* Félicitations à tous ces jubilaires. *

Mariages: Le 03 juillet a eu lieu à Val-Brillant le mariage de Guy Parent d'Amqui, fils de M. & Mme Albert Parent (Lucienne Allard) et Manon Lévesque de St-Tharcisius, fille de M. & Mme Carmel Lévesque (Murielle Bérubé). Mme Lévesque est une fille de notre paroisse.

- Le 04 juillet a eu lieu le mariage de Jacques Côté de Sayabec, fils de M. & Mme Louis-Ovide Côté (Liliane Pelletier) et Solange St-Amand, fille de feu Joseph St-Amand et de Mme Jeannette Lizotte.
* Félicitations et Voeux de Bonheur aux nouveaux époux. *

ANNONCE:

A vendre: Moto-Cross. Yamaha XZ 250cc 1980. En bonne condition, très peu de millage. Dany Gagnon, Mont-Joli. Tél.: 775-8545.

Françoise Turcotte.

SALON FRANCINE

coiffure esthétique
traitement capillaire
soins de la peau

Mme Francine Santerre, prop.
9 ST-RAPHAEL, VAL-BRILLANT

A VOTRE SERVICE: 742-3740

mardi-jeudi 9 à 18h
mer-vend. 9 à 21h
samedi 7 à 15h



SPÉCIALISTES
DU
REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR

REVÊTEMENT:

ACIER GARANTI 10 ANS
ALUMINIUM GARANTI 20 ANS
VINYLE GARANTI 40 ANS

FRANCIS
RIOUX

St-Alexandre des Lacs

Représentant:

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
VINYLE MASTIC

778-3248

vigueur
samedi

ment

UNIS

VOUS
DIEN

OTTE ENR.

Vin

3291

erre ouest,
t. Cte Mat.

ENDRE?

AL & LOUER?

es Annonces et
les Remercements

se Turcotte

31

histoire

VAL-BRILLANT, BELLE PAROISSE DE LA FERTILE VALLEE DE LA MATAPEDIA!

C'est sous ce titre qu'un ~~dé~~nommé Henri Lacoursière publia dans le journal *La Presse*, édition du 22 mars 1959, un long article sur la situation économique de Val-Brillant tel qu'il a pu le constater au cours d'un voyage en Gaspésie. Dans ce qui suit, je reproduis des extraits de cet article présentant un intérêt historique certain.

Gabriel Auclair

A la mi-juillet 1948, de retour de la Gaspésie où il avait assisté à un grand ralliement de jeunes ruraux, tenu en face de la magnifique Baie des Chaleurs, sur la Ferme Expérimentale de St-Charles de Caplan, votre humble serviteur s'arrêta à Val-Brillant pour interviewer un diplômé de l'Ecole d'Agriculture de Rimouski, qui, après avoir moissonné des lauriers durant ses études, fait sa marque sur la ferme paternelle. Halte très utile! Elle m'a permis de découvrir une vraie paroisse agricole du Bas-de-Québec.

(...)

Jusqu'à ces dernières années, Val-Brillant était un centre d'exploitation forestière renommé.

Aujourd'hui, c'est une paroisse exclusivement agricole, formée d'environ deux cent familles de terriens et d'autant d'emplacitaires qui vivent dans le village. C'est une des meilleures paroisses agricoles de la Vallée puisqu'il s'y récolte au bas mot 2,600,000 livres de céréales. Plus que ça, elle se place au premier rang pour la production du porc et l'élevage des animaux de boucherie.

Douterions-nous de ses possibilités agricoles? Lisons ce qu'écrivait M. Jules Rinfret, agronome de Matapédia et commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole qui réside à Val-Brillant depuis plus de trente ans.

"Située au centre géographique de la Vallée de la Matapédia, la paroisse de Val-Brillant est subdivisée en 200 lots de 84 arpents et, sur ce nombre, une quarantaine ont été constitués en lots de supports au domaine forestier par les propriétaires

eux-mêmes. 80% des lots cultivés sont d'excellente valeur agricole. Les cèdres réputés qui peuplaient la partie inférieure de la paroisse ont cédé des terres très riches en humus. Par ailleurs, les érables et les merisiers des coteaux ont laissé des terres franches de bonne productivité."

Et l'expert de continuer ainsi:

"Depuis quelques années, grâce au chaulage des terres, la production du foin a laissé un excédent pour la vente en nature. Pour ce qui concerne les céréales, bien qu'augmentées, nous ne pouvons jamais leur demander de suffire aux besoins, car les troupeaux se sont multipliés plusieurs fois. Afin de répondre aux exigences d'une demande accrue, les cultivateurs produisent annuellement sur les marchés extérieurs: plus de 1,000 agneaux de marché, plus de 500 têtes de bovins et plus de 2,500 porcs."

En conclusion, M. Rinfret dit ceci:

"Nos cultivateurs ont fait des progrès étonnants. Avec leur mentalité de conquérants ils n'en semblent pas entièrement satisfaits. Dans le but donc d'orienter l'amélioration et l'étude des problèmes futurs, je me permets de poser une simple question: resterait-il encore des ressources agricoles inexploitées? Une réponse semblable à celles qui ont été données dans le passé, assure la paroisse d'un avenir très brillant."

A l'instar des autres centres de la Vallée de la Matapédia, Val-Brillant possédait autrefois de vastes forêts qui alimentaient de nombreuses scieries et procuraient des revenus intéressants aux habitants. Ces forêts étaient ornées des plus beaux arbres: le pin, le sapin, l'épinette, le hêtre, le cèdre, le peuplier, le bouleau, le frêne, le merisier, l'érable, etc.... Il n'y a pas lieu de s'alarmer. Les forêts n'ont pas été entièrement détruites. Si les intéressés s'efforcent de les restaurer en maints endroits et de les protéger contre le feu et les insectes, ils pourront encore compter sur elles pour obtenir tout le bois dont ils ont besoin et se créer des ressources pécuniaires.

Suite à la page 16

gens de chez-nous

Madeleine et Epiphane Turcotte

La ferme "ECONOME" située à peu près dans le centre du village de Val-Brillant est la propriété de Monsieur et Madame Turcotte qui en sont les exploitants avec leur fils Marc.

Cette terre appartenait à Monsieur Cyprien Turcotte qui en fut le résidant à partir de 1908. C'est en 1953 que M. Turcotte en devint le propriétaire; quelques années après, ce fut la construction de la maison actuelle. On peut qualifier aujourd'hui cette ferme de familiale, car toute la famille prête son concours à tous les travaux.

Il va sans dire que depuis ce temps, cette exploitation agricole a connu beaucoup d'amélioration, tant dans le domaine de la machinerie agricole que dans celui du troupeau qui compte actuellement quatre-vingt animaux. La principale production est l'industrie laitière.

Une grange-étable plus grande et mieux équipée, fut construite en 1959 pour remplacer l'ancienne devenue inadéquate. Un silo vint s'ajouter à cela pour emmagasiner le fourrage qui servira à une meilleure alimentation du bétail.

En 1980, ce fut la construction d'une nouvelle maison en vue de la retraite future, mais comme Monsieur et Madame Turcotte le disent, ils ne sont pas pressés, ils ont encore beaucoup d'années d'activités devant eux.

Depuis une quinzaine d'années M. Turcotte a aménagé une érablière de plusieurs centaines d'arbres. C'est aussi une affaire de famille, car tout le monde y est pour la cueillette de l'eau d'érable, la fabrication de sirop, tire et sucre, qui dit en



passant sont des produits d'une très bonne qualité et très délicieux. Cette érablière a aussi été améliorée depuis le début. Il y a eu l'installation d'un pipe-line et d'une nouvelle cabane à sucre.

Donc, pour les exploitants de cette ferme, pas de repos souvent. C'est aussi une profession exigeante, mais qui a ses bons côtés.

La ferme "ECONOME" est certe parmi les plus productives de notre paroisse.

Bravo à M. et Mme Turcotte ainsi qu'à Marc et à Jacinthe.

Alberte et Nicole Beaulieu



SEANI



FERNAND COTE

ÉPICERIE LICENCIÉE

BOUCHERIE

742-3281

VAL-BRILLANT



Spécialités:

♦fondue chinoise

♦rosbeef du Roy

♦steak du Roy

♦POULETS BAR-B-Q

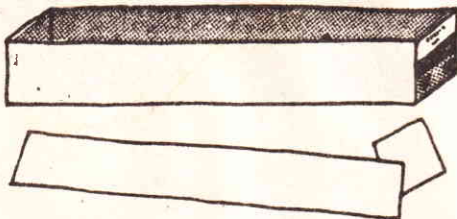
bricolage La boîte à fleurs

1. Prends une boîte de papier ciré ou une boîte de papier d'aluminium vide. Enlève le couvercle et garde seulement la boîte.

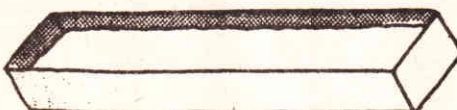


2. Prends du carton de ta couleur préférée. Coupe 3 morceaux de la grandeur des côtés les plus grands de la boîte. Coupe 2 morceaux de la grandeur des bouts de la boîte.

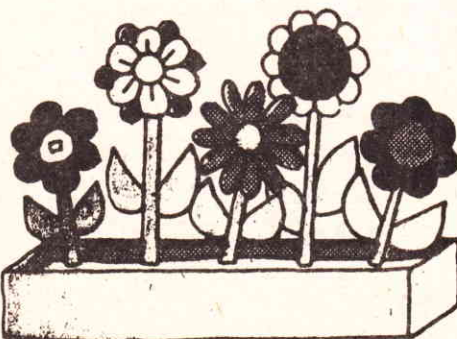
3. Colle tes morceaux de carton sur la boîte pour la recouvrir.



4. Coupe un morceau de styrofoam de la grandeur du fond de la boîte et colle-le dans le fond.

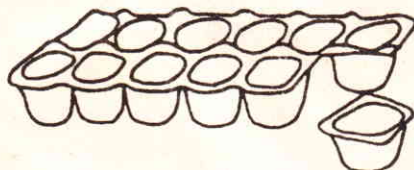


5. Découpe des fleurs en carton et colle un bâtonnet à café à l'arrière. Pique-les dans le styrofoam et voilà ta boîte à fleurs.

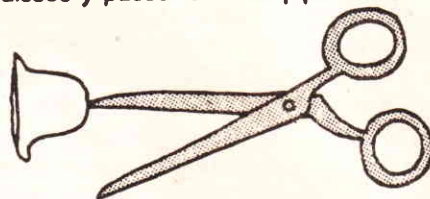


Tu peux aussi remplir ta boîte à fleurs avec des fleurs en carton d'œufs. Pour en faire, tu auras besoin d'une paire de ciseaux, d'une boîte d'œufs vide et de cure-pipes.

1. Découpe les ronds de la boîte d'œufs.

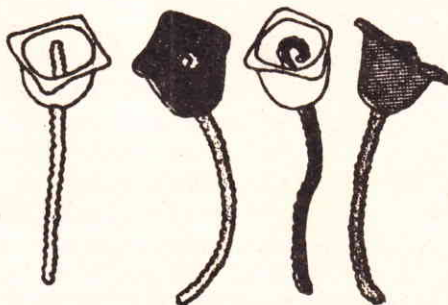


2. Fais un petit trou dans le fond de chaque rond pour que tu puisses y passer un cure-pipe.



3. Passe les cure-pipes dans les trous et arrondis les bouts des cure-pipes pour faire le centre de ta fleur.

Mets tes fleurs dans ta boîte à fleurs ou dans un pot.



Lucien
Belanger

nous et...

Par: Yolande Perron

LES ANCIENS COMBATTANTS

Depuis déjà quelque temps il existe au Québec, un organisme à but non lucratif qui travaille à la défense des droits des Anciens Combattants "Regroupement pour les droits des Anciens Combattants du Québec".

Notre but est de faire connaître à ceux qui ont fait du service militaire durant les guerres mondiales 39-45 et de Corée, leurs droits pour eux et aussi leurs dépendants. Les amendements apportés depuis quelques années font en sorte que les ex-militaires ont des droits et privilèges qu'ils ignorent.

Notre travail depuis un an de Matapédia à Gaspé nous révèle que plusieurs de ceux qui ont donné les plus belles années de leur vie, vivent maintenant de l'aide sociale alors que le Ministère de la défense Nationale attend leur demande soit d'allocation ou pension, mais ils sont avares d'information et la diffusent que quand on leur force la main.

Pour plus de renseignements. Appelez à 742-3352 pour Val-Brillant et environ.

Colombe Fournier
Responsable.

A LA CEDRIERE CET ETE

Vendredi le 17 juillet 81
21:30 Jacques Michel

Vendredi le 24 juillet 81
21:30 Richard Séguin

Deux autres spectacles à venir au mois d'août.

Aussi

Brunch musical au cours du mois d'août.

Nous aurons aussi des macarons à vous offrir.

La Cédrière



NOS GENEREUX DONATEURS

Flore Fournier
Rodrigue Roy
Edwilda D. Nicole
Mme Grégoire Fournier
Jacques (Jack) Lévesque
Jean-Marie Bélanger (Beaupré)

GARAGE Louis Savard

spécialités:

►DEBOSSAGE
►PEINTURE

742-3333



Valenciel Inc.

Poste de
conditionnement

Semences
Pédigrées

742-3405



André D'Amour enr.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

Spécialité : CHAUFFAGE ELECTRIQUE

11, RUE ST-MICHEL, VAL-BRILLANT

742-3259



" LE FESTIVAL DE LA TRUITE GRISE "

Le premier Festival de la Truite Grise du Lac Matapédia avait lieu, à Val-Brillant, du 27 au 31 mai dernier. C'est grâce à la collaboration de la population, en particulier des hommes d'affaires de la Vallée, que ce premier festival fut un succès.

Comme tout festival qui se respecte, quatre jolies ambassadrices furent choisies pour encourager les gens à participer aux festivités. Ces jolies et charmantes ambassadrices, qui ont fait un excellent travail de représentation, portaient, pour la circonstance, le nom de Nymphes (Déesses qui hantaient les bois, les montagnes, les fleuves, la mer, les rivières). Elles représentaient les territoires suivants: Nymphes Denise pour St-Noël, Nymphes Carmen pour Sayabec, Nymphes Marielle pour Val-Brillant et Nymphes Yolande pour Amqui.

A la soirée du couronnement, le hasard a voulu que la Nymphes Marielle, représentant Val-Brillant, soit élue la Sirène du Lac. Val-Brillant obtient d'être représenté,

pour la deuxième année consécutive, par le choix par excellence, la Sirène du Lac.

Un personnage, mi-homme, mi-poisson, qui n'a pas passé inaperçu fut la mascotte "TU LA DI". Il fut de toutes les activités. Plusieurs pêcheurs auraient aimé qu'il morde à leurs trolles. "TU LA DI" ne s'est pas laissé prendre.

Lors de la soirée du pêcheur, par un heureux hasard, la chance a sourit à un ancien de Val-Brillant, Antoine Beaulieu, d'être couronné le roi des pêcheurs de Touladi, se méritant une belle perche pour la traine. On peut dire que Val-Brillant fut favorisé cette année.

Bravo Val-Brillantains!

A l'intérieur de ce premier Festival de la Truite Grise se déroulait le 6^e Tournoi Provincial de Touladi sur le Lac Matapédia.

Ce tournoi provincial fut aussi un succès. Une augmentation de près de 20% d'inscriptions et seulement 5 prises de moins que l'an dernier.

Ce qu'il y a de plus encourageant, c'est que cette année comparativement aux années antérieures, il s'est pris beaucoup plus de petites grises. Ceci laisse présager que le Lac Matapédia deviendra un des meilleurs lacs de truites grises de la province.

Ce 6^e Tournoi Provincial de Touladi a permis de couronner les pêcheurs suivants: Roger Heppel d'Amqui s'est mérité le trophée du champion provincial plus une bourse de 300.00\$ pour une prise de 10 livres et 10 onces. Le trophée de la championne provinciale plus une bourse de 300.00\$ est allé à Suzanne Thibeault de St-Léon pour une prise de 8 livres et 13 onces. Marc-André Levesque d'Amqui a remporté le trophée du champion régional plus une bourse de 150.00\$ pour une prise de 10 livres et 7 onces.

Le trophée de la masse, homme, plus une bourse de 100.00\$ va à Gaétan Desharnais d'Asbestos pour une pesanteur de 22 livres

Suite à la page 15

VENEZ FAIRE UN TOUR

JUSTE POUR VOIR

DECORATION INTERIEURE

- CUISINES LAMTECH
- ESCALIERS COLONIAL
- PLANCHERS BOIS-FRANCS
- ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN: SIRIO, CIDNEO, GUZZINI.
- MIRROIRS, CADRES, SCULPTURES.
- CERAMIQUES RAMCA ET AUTRES
- PEINTURE NATIONAL

CONSEILS ESTIMATIONS

PERMIS REGIE DES ENTREPRISES QUE.

DECORATION AMOURS INC.

742-3736

VAL-BRILLANT

les sports

(Suite de la page 14)

et 4 onces. Le trophée de la masse, femme, plus une bourse de 100.00\$ a été gagné par Marcelle D'Amours de Cabano pour une pesantur de 4 livres et 4 onces. Le prix de consolation plus 50.00\$ va à Réal Dubé de Trois-Pistoles pour la plus petite prise, 13 onces seulement.

Félicitations aux heureux vainqueurs et aux moins chanceux de meilleures prises l'an prochain.

C'est avec une certaine émotion que, dimanche soir, la Sirène du Lac remercia la population de sa participation et fit ses adieux à tous les pêcheurs pour retourner, jusqu'à l'an prochain, dans les profondeurs du plus beau joyau de la Vallée: le Lac Matapédia.

L'organisation de ce premier Festival de la Truite Grise avait été confié à un comité spécial de l'Association des Pêcheurs et Chasseurs de la Matapédia présidé par Louis-Marie Hammond de Sayabec.

Le Président du comité du festival remercie chaleureusement tous les commanditaires, sans leur appui financier, le festival n'aurait pas eu lieu et un merci du fond du cœur à tous les bénévoles, qui par leur travail en ont fait une réussite.

C'est avec confiance et beaucoup d'enthousiasme, comptant toujours sur la collaboration de la population et des hommes d'affaires de la Vallée, que l'Association des Pêcheurs et Chasseurs de la Matapédia mettra sur pied un nouveau comité pour l'organisation du 2^e Festival de la Truite Grise 1982.

Le comité du Festival

Un projet de V.V.F. dans la région

La Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée s'intéresse à l'idée de village de vacan. depuis plus d'un an et ce à partir d'un projet en collaboration avec Val-d'Irène. En effet, on peut considérer que le plus fort potentiel touristique de la région se localise à Val-d'Irène en hiver et autour du Lac Matapédia en été. C'est pourquoi on parle de l'axe Val-d'Irène - Lac Matapédia comme zone de développement touristique à privilégier, et pour cette zone, la S.E.R.V. est à réaliser un plan directeur de développement touristique en collaboration avec l'U.Q.A.R. de façon à planifier et à programmer ses interventions dans ce secteur.

Et le projet de V.V.F. s'intègre dans ce cadre de planification, comme étant un facteur potention de développement économique régional tout en étant un facteur d'intégration des équipements touristiques de la région. A notre avis, il existe une lacune très grande au niveau de l'hébergement facilement accessible pour tous dans la région et ce projet de V.V.F. doit en effet servir au démarrage du développement touristique régional.

C'est pourquoi la S.E.R.V. participe actuellement à la consultation lancée par le gouvernement sur la politique d'implantation des V.V.F. au Québec et espère recevoir les résolutions d'appui des organismes de la région de façon à faire entendre au gouvernement touristique du Québec.

- (1) La formule Villages - vacances - familles (V.V.F.) au Québec.
- Possibilités et conditions de développement. - M.L.C.P. août 80.
- (2) Par opposition au tourisme commercial

Diane Caron.

Hôtel Val-Brillant

L'ENDROIT POUR SE DETENDRE

- BAR SALON
- TABLE DE BILLARD
- CHAMBRE ET REPAS COMPLET

Air climatisé 742-8304 742-3264

SALUT
LES
FILLES

GARAGE Jacques Levesque

— TUNE UP —
— TRANSMISSION —
AUTOMATIQUE

ROUTE NATIONALE
VAL-BRILLANT
742-3785

puisque à ce moment, il ne met pas en danger la survie de ses terres. De même, un acheteur voudrait lotir des lots à vocation agricole pour y faire un développement résidentiel qu'il se verrait sûrement refuser l'autorisation par la commission. Enfin on comprend l'importance d'une telle loi dans des secteurs tels: Montréal, Québec, Les Cantons de l'Est, ou la Beauce; mais il faut s'interroger sur la pertinence d'une telle action pour une région comme la nôtre où nos gens sont obligés de s'exiler faute de pouvoir y travailler.

Anne De Billy

VAL-BRILLANT, BELLE PAROISSE.....

Aujourd'hui Val-Brillant, comme on l'a déjà souligné, est une florissante paroisse agricole. En 1951, d'après le recensement fédéral, il y avait une population rurale de 928 âmes, dont 132 exploitants de fermes, étaient de 13,832 acres et la superficie possédée de 13,832 acres. La valeur totale des fermes se chiffrait par \$1,239,615. Le nombre d'acres en culture s'élevait à 4,211. On comptait 212 chevaux, 1974 bêtes à corne, dont 1,224 productrices de lait, 10 animaux de boucherie et 744 classées dans d'autres catégories. On comptait 807 moutons, 2,841 poules et poulets et 1,868 porcs.

Il est à souhaiter que les jeunes s'établissent dans la paroisse, si c'est possible, ou, dans le cas contraire, prennent courageusement le chemin des pays neufs. Ce sera pour eux plus payant que de courir les chantiers.

Henri Lacoursière, B.S.A.



la
 caisse populaire
 de
 val-brillant

9

ST-PIERRE OUEST

VAL-BRILLANT

742-3271